

ACTION URGENTE

UNE ENSEIGNANTE ET MILITANTE RISQUE LA PEINE DE MORT

L'enseignante et militante Jalila Khamis Koko, maintenue en détention depuis six mois au Soudan, a été inculpée de cinq chefs de crimes contre l'État le 15 septembre. Elle encourt la peine de mort.

Jalila Khamis Koko est membre du Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (MPLS-Nord), parti d'opposition qui a été interdit en septembre 2011. Elle appartient aussi aux Noubas, groupe ethnique originaire du Kordofan du Sud. Elle a été arrêtée le 15 mars 2012 à son domicile situé à Khartoum, la capitale soudanaise, par des agents du Service national de la sûreté et du renseignement (NSS). Jalila Khamis Koko a par la suite été transférée à la prison d'Omdurman, où elle est toujours détenue.

Avant son arrestation, Jalila Khamis Koko offrait, à titre bénévole, une aide humanitaire aux personnes originaires du Kordofan du Sud déplacées à l'intérieur du pays. En juin 2011, elle a été filmée dans une vidéo YouTube où elle dénonçait les conditions dans les zones du Kordofan du Sud touchées par le conflit et appelait à un cessez-le-feu.

Le 15 septembre, Jalila Khamis Koko a été convoquée par le procureur en charge des crimes contre l'État et citée à comparaître devant le tribunal pénal de Khartoum. Elle a été inculpée de six infractions, dont cinq relèvent de la catégorie des crimes contre l'État, parmi lesquels deux sont passibles de la peine capitale : atteinte à l'ordre constitutionnel (article 50 du Code pénal de 1991), espionnage contre le pays (article 53), appel à l'opposition à l'autorité publique par le recours à la violence ou à la force criminelle (article 63), provocation d'un sentiment de haine contre ou entre les sectes (article 64), organisations criminelles ou terroristes (article 65), diffusion de fausses informations (article 66) et actes conjoints visant à comploter à des fins criminelles (article 21).

Le placement en détention de Jalila Khamis Koko semble s'inscrire dans une politique gouvernementale d'arrestations de militants et intellectuels du MPLS-Nord, ainsi que de personnes d'ethnie nouba que les autorités soudanaises estiment membres du MPLS-Nord.

Amnesty International considère Jalila Khamis Koko comme une prisonnière d'opinion, détenue uniquement pour son action humanitaire et pour l'expression pacifique de ses opinions.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à libérer Jalila Khamis Koko immédiatement et sans condition ;
- priez-les instamment de veiller à ce que Jalila Khamis Koko ne soit ni torturée ni soumise à d'autres formes de mauvais traitements.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 6 NOVEMBRE 2012 À :

Président du Soudan

HE Omar Hassan Ahmad al-Bashir

Office of the President

People's Palace

PO Box 281

Khartoum, Soudan

Fax : +249 183 782 541

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Président,

Ministre de la Justice

Mohammed Bushara Dousa

Ministry of Justice

PO Box 302

Al Nil Avenue

Khartoum, Soudan

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

Copies à :

Ministre de l'Intérieur

Ibrahim Mahmoud Hamed

Ministry of Interior

PO Box 873

Khartoum, Soudan

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays (adresse(s) à compléter) :

Nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UNE ENSEIGNANTE ET MILITANTE RISQUE LA PEINE DE MORT

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (MPLS-Nord) s'est séparé du Mouvement populaire de libération du Soudan, parti au pouvoir dans le sud du pays, en février 2011, avant que ne soit proclamée l'indépendance du Soudan du Sud. En juin 2011, un conflit civil a éclaté dans l'État du Kordofan du Sud entre les forces gouvernementales et l'Armée populaire de libération du Soudan-Nord, branche militaire du MPLS-Nord. Les combats se sont étendus à l'État du Nil Bleu en septembre 2011. Les forces gouvernementales procèdent, sans discrimination, à des bombardements aériens dans les villes et les villages, rendant les deux États dangereux pour la population civile.

Les autorités soudanaises ont arrêté de nombreux militants déclarés ou présumés du MPLS-Nord dans tout le pays depuis que le conflit a éclaté au Kordofan du Sud et dans le Nil Bleu. Un grand nombre d'entre eux sont détenus en raison de leur origine ethnique, sans avoir été inculpés et sans pouvoir consulter un avocat ni recevoir la visite de leur famille.

Nom : Jalila Khamis Koko

Genre : femme

Action complémentaire sur l'AU 84/12, AFR 54/045/2012, 25 septembre 2012